

Compte rendu du Conseil municipal du 09 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf du mois de juin, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Absents excusés :

Absents : Antoine DUPUY, Joris PIERRARD,

VOTE DU RAPPORT SUR L'EAU 2016

Monsieur Le 4^{ème} Adjoint rappelle les faits marquants de l'année 2016 : l'étude sur le schéma directeur d'adduction d'eau potable est réalisée. Une analyse sur les avantages et les inconvénients des scénaris est en cours.

La Commune a engagé la finalisation des travaux demandés par l'ARS au niveau de la station de pompage concernant la suppression de la conduite permettant le déversement d'eau dans la colonne de captage.

La Commune a engagé la suppression de la canalisation de récupération des eaux pluviales traversant le volume de stockage d'eau potable au château d'eau, ceci afin de répondre à la demande formalisée par l'ARS.

Le renforcement de la défense incendie localisée route de la Vallée, route de Langesse et route de Montargis est lancé en phase d'avant-projet avec un bureau d'études mandaté sur l'opération.

Le rapport sur l'eau 2016 est voté à l'unanimité.

VOTE DU RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur Le 4^{ème} Adjoint rappelle les faits marquants de l'année 2016 au niveau de l'assainissement :

Curage de 5 postes de refoulement

Dans le cadre de l'assistance technique du Conseil Départemental, une visite annuelle s'est déroulée à la station d'épuration, les principales observations mentionnent les pratiques mises en œuvre pour la réalisation qui sont satisfaisantes.

Le rapport sur l'assainissement 2016 est voté à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR UNE CITERNE INCENDIE DANS UN TERRAIN PRIVE

Dans le cadre du renforcement du système incendie sur la Commune et notamment route de Langesse, une citerne incendie doit être implantée sur un terrain privé. Il convient donc d'autoriser Madame Le Maire à signer une convention de servitude avec le propriétaire du terrain, et à rédiger un acte administratif authentifié.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention par Madame Le Maire.

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide une hausse de 2% des loyers avec un réajustement pour certains.

REVISION DU TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2017-2018

Le Conseil fixe pour l'année 2017-2018 (tarif applicable au 1er septembre 2017) les tarifs de l'eau et de l'assainissement : le tarif de l'eau au m3 passe à 1.03€, soit deux centimes d'augmentation, le tarif de l'assainissement au m3 passe à 1.10€, soit trois centimes d'augmentation et la prime d'assainissement passe à 65€, soit un euro d'augmentation.

OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

L'article L5211-9-2 du Code des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale liés aux compétences exercées par la Communauté de Communes.

Dans un délai de 6 mois suivant la date d'élection du président de l'EPCI, le maire peut s'opposer au transfert des pouvoirs de police par arrêté.

A l'unanimité Le Conseil Municipal décide de garder les pouvoirs de police et à s'opposer à son transfert vers la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

ETUDE DES DROITS DE PREEMPTION URBAINS

4 dossiers ont été soumis au droit de préemption urbain :

Une maison située 18 route du Moulinet sur un terrain de 639m².

Une maison située au 21 Route d'Ouzouer sur un terrain de 1283 m².

Une maison située au lieu-dit le Le Coeche sur un terrain de 1104m².

Une maison située au lieu-dit le Le Coeche sur un terrain de 1099m².

Affaires diverses

Madame Le Maire expose le compte rendu du rendez-vous du 15/05/2017 avec l'Inspecteur d'Académie concernant le non remplacement des enseignants.

Madame le Maire donne lecture d'un mail du Comité des fêtes de Montereau qui demande le prêt d'un parquet de danse pour les jeux inter villages du 1^{er} juillet 2017 à Montereau.

Aucun souci pour le prêt, mais Madame Le Maire demande de l'aide pour la pose qui doit être faite selon un ordre précis.

Lecture des courriers adressés par le Conseil Départemental à Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, et Monsieur le Directeur de la Société APRR concernant la réalisation d'un échangeur complet sur l'A77.

Lecture d'un courrier du préfet nous attribuant une subvention de 1804€ contribuant à réparer les dégâts causés par les inondations de mai/juin 2016, prise sur la dotation en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Lecture de la réponse négative concernant le fonds de soutien à l'investissement public local 2016 pour le projet de travaux d'adduction d'eau potable et de renforcement de la défense incendie.

Informations diverses

Madame Le Maire donne lecture d'une Information de l'Intersyndicale Finances Publiques Loiret sur la fermeture définitive prévue au 1^{er} janvier 2018 de la trésorerie de Lorris. Le Conseil Municipal ne comprend pas cette fermeture et s'interroge sur l'avenir des services de proximité.

Remerciements et divers :

Lecture d'une carte postale reçue

Expressions des conseillers

Un conseiller municipal rapporte qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVLO. 62 communes vont intégrer le SIVLO qui va donc s'agrandir. A terme les petits cours d'eaux risquent de revenir aux communes.

Un Adjoint précise que la charge de travail des employés communaux des services techniques est très importante en été.

Une conseillère précise que les voitures roulent extrêmement vite sur la route d'Ouzouer depuis qu'elle a été refaite.

A ce sujet, un adjoint demande s'il n'est pas possible de mettre un stop route rue de la Charbonnière à l'angle de la rue de la route d'Ouzouer.

Un conseiller demande qu'une main courante soit installée sur les marches de la poste, Madame le Maire précise que cette main courante est en commande.

Une conseillère précise qu'une grosse branche menace de tomber sur un fil électrique route de la Cour Marigny, un contrôle va être effectué.

Une conseillère demande des nouvelles concernant la reprise du restaurant « La Campagne ». Mme Le Maire précise que rien n'est fait pour le moment, et qu'il n'y a rien d'officiel.

Elle demande également ce qui peut être fait contre les nuisances des jeunes en motos. Madame Le Maire précise que seule la Gendarmerie peut intervenir.

Une adjointe informe qu'un concours pour le choix du logo de la Commune va être lancé.

Une conseillère informe qu'elle ne pourra pas être présente à l'assemblée générale de l'ADAPA le 15 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20 minutes